

Compte-rendu CGT du Comité technique du 6 février 2015

- 1- Réorganisation du département du Dépôt légal (point soumis au vote)
- 2- Réorganisation des ateliers du service technique du Département de la conservation (point soumis au vote)
- 3- Plan de dynamisation de la fréquentation des salles de lecture
- 4- Expérimentation d'une nocturne hebdomadaire (point soumis au vote)
- 5- Fermeture annuelle (point soumis au vote)
- 6- Point d'information sur le bilan de la réorganisation de la DDC (reporté)
- 7- Point d'information sur le bilan de la fusion du SOL et du DRB
- 8- Point d'information sur le bilan de la dématérialisation de la chaîne de la recette
- 9- Point d'information sur le fonctionnement de la sûreté de nuit

En préambule, les représentants du personnel ont demandé le report du point sur la DDC. Les documents présentés sont arrivés 2 jours avant l'instance ce qui ne permet pas une préparation collective satisfaisante. Plus généralement, les représentants insistent pour que soient respectés l'envoi des documents huit jours avant la séance. Le point sur la DDC est reporté au prochain CT en avril.

► Point 1: réorganisation du département du Dépôt légal (DDL) (point soumis au vote)

La modification des règles de dépôts des éditeurs (1 exemplaire au lieu de 2) entraîne des changements avec la suppression du Service de la redistribution documentaire (SRD) et la création d'un pôle de catalogage des livres numériques au sein du Service de la Bibliographie française Livres (BFL).

Depuis l'annonce du projet en novembre 2012, les 10 agents du SRD ont été priés de trouver un nouveau poste. En 2015, les 4 agents restants vont être redéployés : 3 magasiniers au Service de gestion des livres du DL et 1 poste de conservateur rattaché à la Directrice du DDL.

Conséquence du dépôt légal des livres numériques, une équipe dédiée va être constituée à BFL pour le signalement des e-books : 5 catalogueurs de catégorie B et un coordinateur de catégorie A pourvus par la mobilité interne et le redéploiement de supports de postes. Un seul recrutement en externe de BAS est prévu.

➔ La CGT a toujours contestée la suppression du 2^e exemplaire du DL éditeur. Sous prétexte d'économies (supprimer un service de 10 personnes et économiser les envois postaux), c'est une des missions fondamentales de la bibliothèque que l'on affaiblit. La BnF en tant que tête de réseau accomplit une mission de coopération nationale pour le patrimoine écrit et pilote la politique de conservation partagée. Sans concertation, la direction a décidé la suppression du second exemplaire et donc la redistribution aux bibliothèques conventionnées. C'est faire peu de cas de ces partenaires et les laisser bien seuls pour pallier l'arrêt de la redistribution et trouver les financements nécessaires.

Nous dénonçons également cette réforme trop hâtive (toujours en attente de la modification réglementaire) et le pilonnage des deuxièmes exemplaires réalisé entre le 11 décembre et le 12 janvier (aujourd'hui stockés en attente d'une solution). Enfin, l'argument avancé du remplacement du second exemplaire imprimé par l'exemplaire numérique est loin de recouvrir tous les dépôts. De nombreux éditeurs n'ont pas encore de version numérique et les dépôts électroniques sont en phase expérimentale au DL.

Concernant nos questions sur les nouvelles conventions avec les bibliothèques et le devenir des 2^e exemplaires stockés depuis le 12 janvier, aucune réponse concrète. Il semble que seule la Cité de la bande dessinée à Angoulême a réussi à convaincre le Ministère de compenser le manque à gagner.

Sur le pôle de catalogage à BFL, selon A. Beaufort, il sera en ordre de marche à partir de septembre 2015 et n'a pas vocation à durer, c'est une préfiguration. A terme, tout le service BFL traitera les livres numériques entrés par DL.

Pour la CGT, cette réforme, prise sous l'angle des missions de la BnF, est mal ficelée et précipitée. Concernant la réorganisation structurelle, nous déplorons la suppression de 4 postes.

Vote pour avis : 3 abstentions (CFDT), 7 contre (CGT, FSU, Sud)

► **Point 2 : réorganisation des ateliers du service technique de la conservation (point soumis au vote)**

Fusion de l'atelier reliure main dorure et de l'atelier maintenance, consolidation, restauration. Pour le personnel cela permettra plus de diversité dans les tâches (reliure, restauration...). Cette diversification permet potentiellement d'améliorer les perspectives de carrière car elle permet de se préparer aux épreuves du concours de technicien d'art. La réorganisation doit aussi améliorer les conditions de travail. Le nouveau chef d'atelier sera responsable de la formation à la restauration, mais la capacité réelle de formation dépendra de l'effectif réellement présent. La médecine de prévention soutient le projet et en espère une amélioration de la santé au travail.

→ La CGT souligne que la diversification des tâches doit se faire uniquement sur la base du volontariat et ne doit pas créer des écarts statut-fonction (faire du travail de catégorie B alors que l'on est C). La CGT souligne également les difficultés que rencontrent les magasiniers pour se faire détacher dans la filière métiers d'art et appelle l'administration à régler ce problème. Nécessité aussi de clarifier la fiche de poste de chef d'atelier qui encadrera 22 personnes car elle est ouverte aux catégories A et B. Important que cela soit une catégorie A qui encadre cet atelier.

Vote pour avis : 9 pour (CGT, CFDT, FSU), 1 contre (Sud)

► **Point 3 : plan de dynamisation de la fréquentation des salles de lecture**

Objectif : enrayer la baisse de fréquentation observée dans toutes les salles de lecture car il y a danger pour le maintien des moyens en ressources humaines et financières de l'établissement (la fréquentation constitue un des premiers objectifs du Contrat de performance).

Les chiffres : -14,2% de fréquentation entre 2010 et 2014 tous sites confondus. Haut-de-jardin : en 2007, 578 000 entrées contre 464 000 en 2014 ; Rez-de-jardin : 2007, 300 000 entrées contre 285 000 en 2014 ; RAO (Richelieu-Arsenal-Opéra-Avignon), 2007 : 74 900 contre 60 600 en 2014. Le nombre de cartes annuelles Hdj sont passées de 32 900 en 2007 à 24 800 en 2014. La communication des collections connaît une baisse encore plus forte. En Rdj, plus d'un million en 2007 contre 742 600 en 2014.

Plusieurs éléments d'analyses avancés : crise économique, évolutions des études supérieures, changements d'usage de la fréquentation des bibliothèques. Problèmes spécifiques BnF : les années "travaux", politique tarifaire en hausse depuis 2010, ouverture de plusieurs bibliothèques universitaires proche de Tolbiac, questions matérielles (accessibilité, complexité d'usage...)

Mesures envisagées : développer la politique des publics, accentuer l'action par segment d'usagers, plans d'actions de communication, coopérations avec d'autres bibliothèques, refonte des titres d'accès et de l'offre tarifaire, assouplir l'accréditation, réduire la durée de fermeture annuelle, expérimenter une extension horaire nocturne pour le Hdj, diminuer les délais de traitement des nouveautés, équiper les sites de points d'accès wifi, rénover les sanitaires, poser des pare-soleil en Rdj, améliorer les conditions de confort et convivialité.

→ **Analyses et remarques CGT :** la refonte du Hdj réalisée en 2013-2014 censée relancer la fréquentation et améliorer les services aux lecteurs n'a pas produit les effets escomptés. D'ailleurs, un 1^{er} bilan est-il disponible ? Les réaménagements ont coûté plus de 5 millions d'euros mais l'accès à la bibliothèque est pire qu'auparavant avec un escalier (de secours) inadapté et dangereux. L'accueil des usagers dans le hall Est reste tout aussi problématique et relève toujours du "parcours du combattant". Pour les personnels, c'est au quotidien des conditions de travail difficiles (froid, bruit, manque d'ergonomie des équipements...). Pour la CGT, ces questions d'accessibilité et d'accueil des publics sont essentielles pour la fréquentation et la réforme du Hdj n'a rien réglé.

Pour augmenter de façon significative la fréquentation, la CGT propose la gratuité des salles de lecture de la bibliothèque. Le MCC veut mettre la culture au centre du vivre ensemble, alors plutôt que d'ouvrir 7 jours sur 7 pour les musées ou étendre les horaires d'ouverture tard le soir, le principe de gratuité constituerait un signal fort et symbolique pour notre établissement. Le Président Racine indique qu'il n'est pas fermé à cette idée, que la direction y réfléchit mais que cela demande une instruction plus précise et l'accord du Ministère.

► **Point 4 : expérimentation d'une nocturne hebdomadaire (point soumis au vote)**

Pour la Direction, ce projet s'inscrit dans un double contexte, à savoir le déclin de la fréquentation de la bibliothèque et le mouvement de fond pour augmenter l'ouverture des bibliothèques. La plupart des bibliothèques qui pratiquent des extensions horaires le font de façon partielle, pour un usage de lieu de travail sans collections.

Deux scénarios envisagés : ouverture complète du HdJ (abandonnée pour le moment pour des raisons de coût et de moyens). L'hypothèse retenue est l'ouverture d'une seule salle. **La salle D du DEP a été choisie** car elle est très fréquentée avec une forte consultation des collections et située proche du Hall est. **Cette expérimentation serait pratiquée le mardi, du 1^{er} mars au 30 juin**, prolongeable jusqu'au 23 août pour les salles d'expositions seulement. Seule l'entrée Est, galeries 1 et 2, l'accueil, le vestiaire, les caisses et la salle D seraient ouverts. La gratuité serait prolongée jusqu'à 22h. Service complet de la salle D avec quatre personnes postées. Objectif : fréquentation de 75% (220 entrées). Les heures comptent doubles comme pour le 20h actuellement. Une enquête serait réalisée pour connaître les motivations des publics. Coût : environ 10 000 eur/mois dont 6400 eur de coût direct (maintenance, sûreté...) et 4000 eur de frais de personnels.

➔ Avant de débiter les échanges, lecture de la pétition des magasiniers du DEP et annonce du vote des personnels contre le projet lors de la réunion syndicale du 5 février.

➔ **Pour la CGT**, l'expérimentation semble un marché de dupe car la salle D est déjà très fréquentée et le mardi est un jour de saturation en raison, entre autre, de la fermeture de la BPI. Cela a toutes les chances d'être un franc succès. Les « séjournants » vont se reporter en salle D. Les agents vont devoir gérer la saturation. Les actifs qui vont arriver à la fin de leur travail vont trouver une salle saturée. Concernant les horaires, la BnF est dans le peloton de tête avec ouverture le dimanche et durant les vacances scolaires, en particulier Noël. L'effort est déjà très important.

Sur les conditions de travail : depuis plusieurs années les effectifs sont en baisse (- 250 postes) en particulier la filière bibliothèques et se pose de façon crucial le temps disponible pour le travail interne. Aucune compensation financière n'est prévue alors que les agents subissent le gel du point d'indice depuis 2010. On ne peut pas faire fi du contexte général et des suppressions de poste. La CGT prévient qu'un conflit social n'est pas à écarter si la Direction poursuit ce projet. Par ailleurs, le document reste très imprécis sur les dispenses et les modalités d'organisation pour les services (DEP, Accueil et Manifestations). Par exemple, comment gère-t-on un absent sur la plage 20-22h ? Quand prend t-on sa pause repas ? Se pose aussi la question du règlement intérieur qui ne prévoit pas cette extension horaire pour les personnels ?

Le Président Racine après une interruption de séance annonce la suspension du projet. Selon lui, les questions et les inquiétudes des personnels doivent trouver des réponses plus précises et satisfaisantes. L'instruction se poursuit.

► **Point 5 : fermeture annuelle (point soumis au vote)**

Question en réflexion depuis un certain temps. Traditionnellement, la fermeture se tenait aux environs de Pâques. Depuis l'ouverture du Rez-de-jardin, elle a été déplacée au mois de septembre tout en restant en avril pour l'Arsenal et Richelieu.

Le principe est maintenu pour des raisons techniques. Sur la durée, volonté de la réduire car cela pèse sur la fréquentation des publics. Date jugée mal placée par les lecteurs car le calendrier universitaire commence de plus en plus tôt. La fin d'année a été envisagée mais cela pénaliserait le HdJ et cela pose des problèmes pour organiser les travaux. La direction souhaite la maintenir après la période estivale et la réduire à 9 jours, du 28 août au 5 septembre et homogénéiser les dates entre les différents sites. Sans impact sur les congés de fermeture des agents.

➔ **Pour la CGT**, la date de la rentrée universitaire ne paraît pas un argument suffisant pour décaler la date de la fermeture car les inscriptions se font plutôt à partir de la 2^e semaine de septembre. Septembre est une bonne date car cela correspond à une rentrée pour tout le monde. C'est une période de forte activité en interne. Le poids du service public est en augmentation du fait du resserrement des effectifs et la période de fermeture permet de faire du désherbage, des mouvements, du récolement... C'est le cœur du métier qui va être impacté. Le travail sur les collections réalisées sur seulement 5 jours au lieu de 10 aura des conséquences sur la mise à disposition des documents. C'est aussi la période des réunions de services, des séances des matins de l'information, etc. Cela paraît également difficile pour la DMT de devoir gérer quatre sites en même temps.

Pour la DMT, il s'agit d'une modification substantielle de la façon de travailler et l'objectif est de conduire des opérations de maintenance en exploitation. Cela permettra des économies mais nécessitera des adaptations. L'administration est consciente qu'en 9 jours dont 5 seulement ouvrés, on ne fera pas ce qu'on faisait en 15 jours. Un bilan sera effectué en fin d'année pour analyser les conséquences de la réduction de la fermeture.

Vote pour avis : 5 abstentions (FSU, CFDT), 5 contre (CGT, Sud)

► **Point 7 : point d'information sur le bilan de la fusion du SOL et du DRB**

Fusion du Service de l'orientation des lecteurs (SOL) et du Département de la recherche bibliographique (DRB) pour constituer le Département de l'Orientation et de la recherche bibliographique (ORB). L'organisation et les nouveaux plannings mis en place en juin 2014. Formation en interne pour le service public commun des ex-SOL et ex-DRB. Regroupement des équipes en Tour 4. En 2015, effectif cible atteint avec 54 agents, en attente de 2 recrutements. Chantiers en cours : accréditation et renseignement bibliographique à Richelieu, réorganisation de la participation des renforts, évolution des accueils en pieds de tours. Perspectives : évolution de l'accréditation, politique des Signets, développement des services d'assistance à la recherche.

→ **La CGT** revient sur les principes de la fusion présentés en 2014. Sur le principe d'équité de répartition des plages de service public entre ex-SOL et ex-DRB, la « synergie » n'est pas encore effective : on observe des différences entre collègues dans la charge de service public, un manque de partage des plages de SP. Ce qui est d'autant plus difficile à gérer avec des effectifs extrêmement tendus pour le travail posté (la moitié du temps de travail pour les agents). Concernant le second principe avancé pour la fusion à savoir la qualité des services aux publics, la charge du service public est aussi un frein au développement des nouvelles activités didactiques. Sur ce point, la Direction n'a pas donné les moyens de ses ambitions à l'ORB (effectif trop tendu).

Pour la CGT, plusieurs chantiers sont prioritaires : équité des agents dans la répartition des tâches et relâcher la pression du service public. Sur cette question, l'appui des renforts est indispensable et la CGT s'étonne de la remise en cause de leur participation sous prétexte d'harmonisation des pratiques. Elle rappelle que tous les renforts suivent les mêmes formations que les permanents et que pour certains leur participation est ancienne et que leurs compétences ne sauraient être mise en cause.

► **Point 8 : bilan de la dématérialisation de la chaîne de la recette**

Retour sur le changement induit pour les agents par la mise en place de l'outil GEODE (gestion des ordonnancements dématérialisés) déployé au 1^{er} trimestre 2014. Après les formations, la dématérialisation a été généralisée progressivement. Les fiches de poste des agents vont être revues pour intégrer la dématérialisation et l'utilisation de nouveaux logiciels.

► **Point 9 : point d'information sur le fonctionnement de la sûreté de nuit**

En février 2013, la Direction valide l'externalisation du PC de nuit malgré l'opposition des personnels et des représentants syndicaux. Faute d'avoir recruté les agents fonctionnaires nécessaires au bon fonctionnement du PC de nuit, le recours à un prestataire extérieur a donc été instruit et décidé. Aujourd'hui, les équipes de nuit du prestataire effectuent les rondes et la surveillance du site, l'équipe de nuit propre à la BnF a été réduite à des tâches de contrôle de la société de gardiennage.

→ **La CGT** dénonce l'externalisation de la sûreté de nuit à des sociétés privées qui induit un risque pour le site et les collections (méconnaissance du bâtiment et de sa complexité, manque de formation, etc.). L'argument de recrutements infructueux d'agents titulaires sur ces postes n'est pas tenable. A plusieurs reprises des TSC (technicien des services culturels) se sont présentés mais n'ont pas été retenus. Pour les prochains recrutements de l'équipe de nuit BnF, la CGT demande des agents titulaires et de bien explorer toutes les pistes (pas seulement BIEP mais aussi les listes de diffusion de la fonction publique territoriale par exemple). Pour les agents restants, le malaise est réel, ils se sentent dépossédés de leur travail et limités à des fonctions de surveillance.